

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE  
ET LA SITUATION FINANCIERE**

**AFI-ESCA IARD  
2025**

**APPROUVE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 31/03/2026**

## SOMMAIRE

---

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Activité et résultats</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité .....	6
A.2. Résultats de souscription .....	7
A.3. Résultats des investissements .....	9
A.4. Résultats des autres activités .....	9
A.5. Autres informations .....	9
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>10</b>
B.1. Informations générales .....	10
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité.....	14
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	15
B.4. Système de contrôle interne.....	18
B.5. Fonction d'audit interne.....	19
B.6. Fonction actuarielle.....	21
B.7. Sous-traitance.....	21
B.8. Autres informations .....	21
<b>C. Profil de risque</b> .....	<b>22</b>
C.1. Risque de souscription.....	22
C.2. Risque de marché.....	24
C.3. Risque de crédit.....	25
C.4. Risque de liquidité.....	26
C.5. Risque opérationnel.....	27
C.6. Autres risques importants .....	28
C.7. Autres informations .....	28
<b>D. Valorisation à des fins de Solvabilité</b> .....	<b>29</b>
D.1. Actifs.....	29
D.2. Provisions techniques .....	30
D.3. Autres passifs.....	32
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	32
D.5. Autres informations .....	32
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>34</b>
E.1. Fonds propres.....	34
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	35
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	41
E.4. Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé.....	41
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....	41
E.6. Autres informations .....	41
<b>Annexe – Etats Quantitatifs Annuels</b> .....	<b>42</b>

## SYNTHESE

---

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (en anglais Solvency and Financial Condition Report ou SFCR) concerne la société Afi-Esca Iard. Il est à destination du public et a pour objectif de lui garantir une bonne information selon les principes édictés par la Directive européenne 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » et ses règlements d'application. Le rapport est composé d'une synthèse, de cinq sections (activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité, gestion du capital) et en annexe d'états de reporting quantitatifs. Il concerne la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Sa devise de référence est l'Euro (EUR) et les chiffres sont exprimés en milliers d'euros (K€) ou en millions d'euros (M€).

Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité 2 au titre de l'exercice 2025, présentés le 24 mars 2026 au Comité d'Audit. Il a été validé par le Conseil d'Administration du 31 mars 2026. Il est par ailleurs communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Nota : Dans la suite du rapport, Afi-Esca désigne la société d'assurance sur la vie.

### **Activité et résultats**

Afi-Esca Iard propose des contrats d'assurance non-vie dont les garanties sont principalement rattachées aux contrats d'assurance emprunteur et prévoyance de sa société sœur Afi-Esca. Son appartenance au groupe Afi-Esca lui apporte solidité et stabilité.

Le chiffre d'affaires généré par l'activité française se réduit à **64 K€**.

Le chiffre d'affaires à **18 171 K€** de la succursale italienne est en forte croissance (+28 %) du fait du partenariat avec le courtier H2O. Les autres activités, en-dehors des produits CQS et Vivendo, sont assez mineures.

### **Système de gouvernance**

Afi-Esca Iard n'a pas d'organigramme propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'Afi-Esca. Elle n'a pas non plus de salariés. Son Conseil d'Administration et son Comité d'Audit sont distincts de celui d'Afi-Esca, mais ses autres organes de gouvernance sont communs.

Les instances de gouvernance d'Afi-Esca Iard sont formées du Conseil d'Administration qui détermine les orientations de la société et veille à sa mise en œuvre, de la Direction Générale, et du Comité de Direction qui associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et huit hauts cadres dirigeants. Le Comité de Direction d'Afi-Esca Iard est intégré à celui d'Afi-Esca. Le Conseil d'Administration dispose d'un comité spécialisé, le Comité d'Audit, dont la principale mission est d'assister le Conseil dans sa responsabilité de suivre et de contrôler le dispositif de contrôle interne de la société en place, incluant le processus d'élaboration de l'information financière.

Le responsable de la fonction clé vérification de la conformité est rattaché au Directeur Général ; ceux des trois fonctions clés actuariat, audit interne et gestion des risques, au Directeur Général Délégué. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables des fonctions clés aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2025, aucun changement important n'est survenu dans le système de gouvernance ou le dispositif de gestion des risques de l'entité.

### **Profil de risque**

Le profil de risque d'Afi-Esca Iard se caractérise par la prédominance des risques non-vie et de marché, qui représentent à eux seuls 64 % de l'exigence en capital.

Afi-Esca Iard bénéficie néanmoins d'une diversification entre ses risques dont le bénéfice est estimé à 27 %.

Le SCR calculé selon la formule standard s'élève à **3 903 K€** en 2025, en hausse de 21 % par rapport aux 3 231 K€ observés en 2024. Cette évolution reflète principalement la progression des modules de risque de marché, de souscription non-vie et de souscription santé, en lien avec l'accroissement de l'activité.

À la suite du renforcement des fonds propres intervenu fin 2025 pour un montant de 3 000 K€, les fonds propres éligibles atteignent **8 021 K€** en fin d'exercice, contre 5 449 K€ en 2024. Le ratio de couverture du SCR s'établit ainsi à **205 %**, en amélioration par rapport aux 169 % observés à fin 2024.

Enfin, le MCR, fixé au seuil absolu de 4 000 K€, affiche une amélioration de son taux de couverture, qui progresse de 136 % à **201 %** (+65 points).

### **Valorisation à des fins de solvabilité**

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel d'Afi-Esca Iard est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le Conseil d'Administration.

Les comptes statutaires d'Afi-Esca Iard sont réalisés selon les normes françaises. Afi-Esca Iard produit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

## **Gestion du capital**

La politique de gestion du capital d'Afi-Esca Iard a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 125 % le capital de solvabilité requis défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2025, le montant des fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis (SCR) s'établit à **8 021 K€**. Le montant des fonds propres éligibles au minimum de capital requis (MCR) s'élève également à **8 021 K€**.

## **A. Activité et résultats**

---

### **A.1. Activité**

#### Présentation d'Afi-Esca Iard

Afi-Esca Iard est une compagnie d'assurance constituée sous forme de Société Anonyme, au capital de 8 000 010 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 380 138 644 dont le siège social est situé 2, quai Kléber 67000 Strasbourg, représentée par Monsieur Elie TOLEDANO, agissant en qualité de Directeur Général. Elle est titulaire des agréments 01, 02, 14 et 16.

Les deux dirigeants effectifs sont Messieurs Elie TOLEDANO, Directeur Général, et Gilles BERDAH, Directeur Général Délégué. Son Président est Monsieur Jean-Yves HERMENIER.

#### Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise

Afi-Esca Iard est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09.

Afi-Esca Iard appartient au groupe Afi-Esca. Le contrôle du groupe est assuré par le Commissariat aux Assurances sis, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg.

#### Auditeur externe de l'entreprise

Un commissaire aux comptes assure le contrôle des comptes : Forvis Mazars, 1 rue des Arquebusiers à Strasbourg (67000).

Suppléant : CBA, 61 rue Henri Régnauld, Tour Exaltis à Courbevoie (92400).

## A.2. Résultats de souscription

Les tableaux ci-après présentent les résultats techniques bruts et nets de réassurance ventilés par zone géographique.

Brut de réassurance (K€)	France	Italie	Total
<b>Primes émises</b>	<b>64</b>	<b>18 171</b>	<b>18 235</b>
<b>Charge des PPNA</b>	<b>18</b>	<b>-1 754</b>	<b>-1 736</b>
PPNA N	-2	-8 569	-8 571
PPNA N-1	20	6 816	6 836
<b>Charges des PSAP</b>	<b>45</b>	<b>-2 627</b>	<b>-2 581</b>
PSAP N	-39	-8 733	-8 772
PSAP N-1	85	6 107	6 191
<b>Charge des PT</b>	<b>0</b>	<b>-881</b>	<b>-881</b>
Autres PT N	0	-1 264	-1 264
Autres PT N-1	0	383	383
<b>Prestations</b>	<b>-17</b>	<b>-10 836</b>	<b>-10 852</b>
<b>Frais et commissions</b>	<b>-138</b>	<b>-6 540</b>	<b>-6 678</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>283</b>	<b>245</b>	<b>528</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>256</b>	<b>-4 146</b>	<b>-3 890</b>

Réassurance (K€)	France	Italie	Total
<b>Primes émises</b>	<b>-13</b>	<b>-12 959</b>	<b>-12 972</b>
<b>Charge des PPNA</b>	<b>0</b>	<b>777</b>	<b>777</b>
PPNA N	0	4 136	4 136
PPNA N-1	0	-3 359	-3 359
<b>Charges des PSAP</b>	<b>-9</b>	<b>1 925</b>	<b>1 916</b>
PSAP N	17	6 813	6 830
PSAP N-1	-26	-4 889	-4 914
<b>Charge des PT</b>	<b>0</b>	<b>657</b>	<b>657</b>
Autres PT N	0	657	657
Autres PT N-1	0	0	0
<b>Prestations</b>	<b>3</b>	<b>9 292</b>	<b>9 295</b>
<b>Frais et commissions</b>	<b>5</b>	<b>3 885</b>	<b>3 890</b>
<b>PB Réassurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat réassurance</b>	<b>-14</b>	<b>3 577</b>	<b>3 563</b>

<b>Net de réassurance (K€)</b>	<b>France</b>	<b>Italie</b>	<b>Total</b>
<b>Primes émises</b>	<b>51</b>	<b>5 212</b>	<b>5 263</b>
<b>Charge des PPNA</b>	<b>18</b>	<b>-976</b>	<b>-959</b>
PPNA N	-2	-4 434	-4 436
PPNA N-1	20	3 457	3 477
<b>Charges des PSAP</b>	<b>36</b>	<b>-702</b>	<b>-666</b>
PSAP N	-23	-1 920	-1 942
PSAP N-1	59	1 218	1 277
<b>Charge des PT</b>	<b>0</b>	<b>-225</b>	<b>-225</b>
Autres PT N	0	-607	-607
Autres PT N-1	0	383	383
<b>Prestations</b>	<b>-14</b>	<b>-1 544</b>	<b>-1 557</b>
<b>Frais et commissions</b>	<b>-133</b>	<b>-2 655</b>	<b>-2 788</b>
<b>Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>76</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>283</b>	<b>245</b>	<b>528</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>243</b>	<b>-569</b>	<b>-327</b>

Comme lors de l'exercice précédent, le ratio net de réassurance est plus favorable que le ratio brut sur le périmètre italien, en raison de la cession de résultats négatifs. À l'inverse, le périmètre français présente une situation opposée.

### **A.3. Résultats des investissements**

#### Produits et frais générés par les investissements

Les produits des placements nets des frais se sont traduits par un gain de **510 K€** ce qui correspond à un taux de rendement moyen de **4,14 %**.

#### Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les opérations d'arbitrage ou de vente sur des titres obligataires réalisées ont généré des plus-values de **9,4 K€**.

#### Investissement dans des titrisations

Néant.

### **A.4. Résultats des autres activités**

Afi-Esca Iard n'exerce pas d'activité autre que les opérations d'assurance décrites dans ce rapport.

### **A.5. Autres informations**

Néant.

## B. Système de gouvernance

### B.1. Informations générales

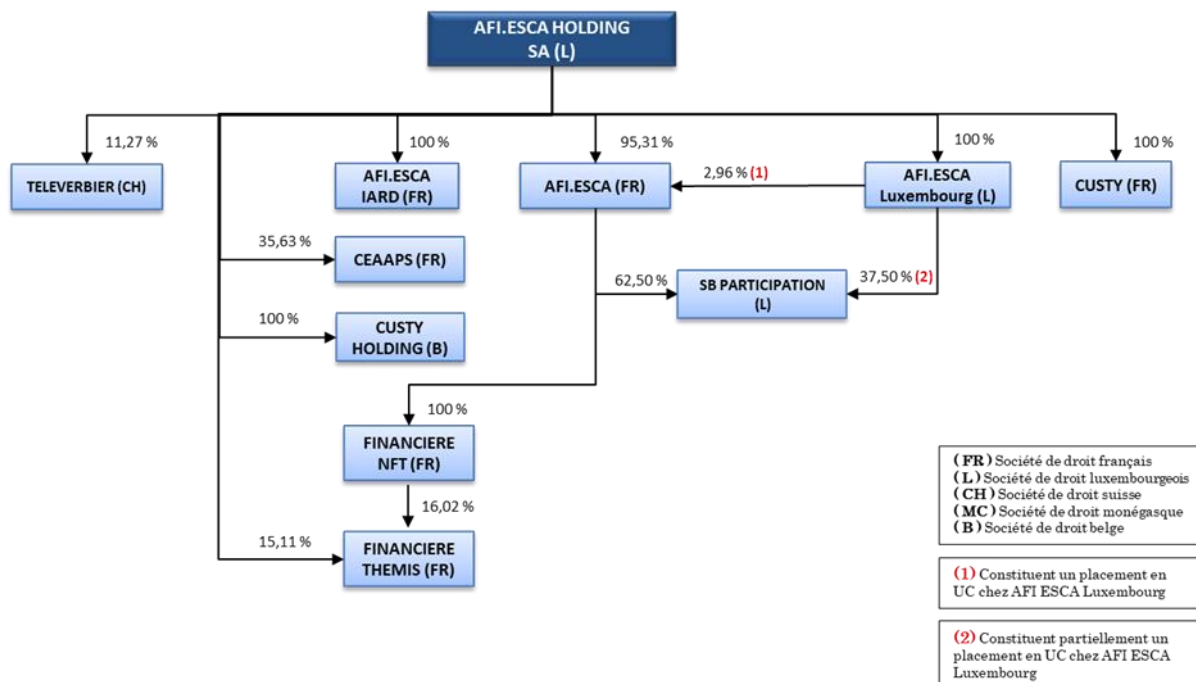
Le système de gouvernance se compose du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des fonctions clés.

#### Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

Afi-Esca Iard est détenue à 100 % par Afi-Esca Holding SA, qui constitue une société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f) de la directive 2009/138/CE. Cette holding est détenue par la famille BURRUS, actionnaire privé.

#### Appartenance à un groupe

Afi-Esca Iard appartient au groupe Afi-Esca, dont la maison-mère est Afi-Esca Holding S.A. (communément appelée Afi-Esca Holding), Société Anonyme au capital de 62 264 150 €, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B175720 dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg. Le Conseil d'Administration d'Afi-Esca Holding est composé de 4 Administrateurs : Monsieur Christian BURRUS en est le Président ; Monsieur Ludovic DULAUROY est délégué à la gestion journalière en qualité d'administrateur exécutif. Le périmètre du groupe est stable par rapport à la dernière clôture.



## Conseil d'Administration

### a) Composition

Le Conseil d'Administration est composé de six Administrateurs dont un Président. Il se réunit au minimum tous les trimestres.

Un Administrateur représente les intérêts de l'actionnariat familial.

Cinq Administrateurs indépendants (au niveau capitalistique), dont le Président, représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie.

Les Administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

### b) Fonctionnement

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et au fonctionnement de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget. Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les Administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées. Ils sont de même avertis, en cas d'information importante et urgente, à tout moment de la vie de la compagnie et notamment entre les séances du Conseil d'Administration.

Parallèlement, chaque Administrateur peut demander à se faire communiquer tous les documents et informations dont il estime avoir besoin pour remplir son mandat.

Le Président préside les travaux du Conseil et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la compagnie.

Dans l'exercice de ses missions le Conseil d'Administration s'appuie sur les travaux du Comité d'Audit, du Comité de Direction, du Comité de Direction restreint et des fonctions clés.

## Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil d'Administration.

### a) Composition

Le Comité d'Audit est composé de quatre Administrateurs dont deux administrateurs indépendants. Il se réunit au minimum tous les trimestres, en principe une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration.

Les membres permanents possèdent des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Les membres du Comité peuvent, sur décision concertée, demander la participation de différents acteurs pour traiter de sujets spécifiques.

Le Comité invite au moins une fois par an les Commissaires aux Comptes.

## b) Fonctionnement

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits dans la Charte du Comité d'Audit. Elle précise notamment que le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit assure notamment :

- ✓ la surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ un suivi des risques et du contrôle interne ;
- ✓ un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ la revue des travaux de l'audit interne ;
- ✓ un examen des travaux des autres fonctions-clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le Comité d'Audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'Administration.

La tenue du Comité d'Audit donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

## Comité de Direction

Le Comité de Direction d'Afi-Esca Iard est intégré à celui d'Afi-Esca.

## Comité de Direction restreint

Le Comité de Direction restreint d'Afi-Esca Iard est intégré à celui d'Afi-Esca.

## Politique de rémunération

### a) Principe général

Néant. Afi-Esca Iard n'emploie aucun salarié.

## b) Droits à rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

### Fonctions clés

La réglementation Solvabilité 2 définit quatre fonctions clés : gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuariat. Tout comme les membres du Conseil d'Administration, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit faire l'objet d'une notification auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) lors de sa nomination. L'ensemble des fonctions clés sont rattachées à la Direction Générale. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables aux membres du Conseil d'Administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des Administrateurs ou la bonne conduite de la compagnie.

Les quatre fonctions clés sont les suivantes :

- La fonction « Gestion des Risques », assurée par le responsable Risques, assiste la Direction Générale et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques ; elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration. Elle rend compte des expositions aux risques et éclaire le Conseil d'Administration sur les questions relatives à la gestion des risques.
- La fonction « Vérification de la Conformité », assurée par la responsable du service conformité, a pour mission générale de donner aux deux dirigeants effectifs et au Conseil d'Administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués.
- La fonction « Audit Interne » a la charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Le plan d'audit est examiné et approuvé par le Conseil d'Administration de la société préalablement à sa mise en œuvre.
- La fonction « Actuariat » a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour leur détermination, et d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. Elle est également en charge des calculs du capital réglementaire et la production des rapports réglementaires de solvabilité.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

### Compétence

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'Administration en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse des risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ La fonction d'audit interne requiert des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ La fonction de conformité requiert des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du groupe ;
- ✓ La fonction de gestion des risques requiert des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ La fonction actuarielle requiert des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification.

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires pour leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

### Conditions d'honorabilité

Afi-Esca Iard applique les mêmes exigences d'honorabilité pour les Administrateurs, les dirigeants effectifs ou les responsables de fonction clé et vérifie que les conditions d'honorabilité de la personne concernée sont remplies au vu de l'absence de condamnation (condamnation pénale ou faillite). Les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire est demandé préalablement à la nomination de chaque personne afin de vérifier que celui-ci remplit les conditions d'honorabilité requises, de même qu'une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation.

Une fois par an, il est demandé aux dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés ainsi qu'aux Administrateurs, de signer une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de produire un nouvel extrait de casier judiciaire.

#### Respect de l'obligation d'entretien annuel

Les compétences et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Le Conseil d'Administration a délégué au Comité d'Audit l'entretien annuel des fonctions-clés pour l'ensemble des entités assurance du groupe.

### **B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la compagnie. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la compagnie, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

#### Stratégie

Afi-Esca Iard s'est doté d'un système de gestion des risques dont les principes sont validés par le Conseil d'Administration et répondent aux exigences de Solvabilité 2. Ces principes sont exposés dans la politique de gestion des risques, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de gestion des risques qu'en termes organisationnels.

La stratégie de gestion des risques, définie en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, repose sur le maintien d'un profil de risque équilibré, fondé notamment sur :

- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels l'entité dispose de compétences et d'expériences solides ;
- des pratiques prudentes de souscription et de gestion du portefeuille, ainsi que de provisionnement ;
- une politique d'investissement veillant à diversifier les risques entre les classes d'actifs et à encadrer les principaux risques de concentration.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), établi sur un outil développé en interne.

## Mise en œuvre de la gestion des risques

La fonction de gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. Son responsable participe aux instances décisionnelles en étant directement rattaché à la Direction Générale. Elle contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Elle dirige par ailleurs mensuellement le Comité des Risques assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats au Comité de Direction.

Au niveau assurantiel, la fonction risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service actuariel qui s'assure des équilibres du produit et établit son profil de risques. La Direction Juridique et Conformité s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Au niveau financier, la fonction s'appuie sur le Comité Stratégie Finance qui reporte ses travaux de façon biannuelle en Comité des Risques : politique d'allocation des actifs, appétit au risque cible et fourchette de tolérance ainsi que les limites par catégorie d'actifs. Toute demande de dérogation fait l'objet d'une validation par le CSF.

Au niveau opérationnel, la démarche est fondée sur une approche par les processus. Elle conduit à déterminer les risques opérationnels susceptibles d'affecter les processus, à les identifier et à mettre en œuvre les éléments de contrôle et de maîtrise des risques correspondants. Le dispositif s'appuie sur le déploiement de contrôles permanents.

Particulièrement, les risques liés aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sont principalement intégrés dans les risques opérationnels, mais tendent à être considérés pour Afi-Esca lard, conformément à la réglementation DORA, comme une catégorie de risques à part entière en raison de leur impact spécifique et systémique sur la résilience opérationnelle des Compagnies.

A ce titre, les entités accordent une importance toute particulière à la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

La mise en œuvre du dispositif de gestion des risques s'appuie en outre sur :

- ✓ Le service Contrôle Interne en charge de l'animation du dispositif du contrôle interne, de la conformité opérationnelle et de la gestion des risques ;
- ✓ La fonction clé actuarielle et le service Actuariat en charge de la mesure des risques quantitatifs (calcul des provisions techniques Solvabilité II, du SCR et des éléments quantitatifs de l'ORSA) ;
- ✓ La fonction clé de vérification de la conformité en charge des dispositions légales, réglementaires et déontologiques ;
- ✓ La fonction clé audit interne en charge du 3<sup>ème</sup> niveau de défense face aux risques et émetteur de recommandations autonomes ;
- ✓ La fonction de contrôle du cadre de gestion des risques liés au TIC, en charge spécifiquement des préconisations et de la surveillance des risques liés aux TIC.

## Identification, évaluation et suivi des risques

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un processus de cartographie de ces risques. Il est mis à jour annuellement sur la base des nomenclatures, définies en cohérence avec les normes groupe, par grands domaines de risques (opérationnels, assurance, financiers, etc.). Ces nomenclatures s'appuient sur la classification des risques pris en compte dans le calcul réglementaire Solvabilité 2 complétée des risques - quantifiables ou non - qui ne figurent pas dans ce calcul réglementaire.

## Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité

Le système de gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'Afi-Esca.

## Description du processus ORSA

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, ceci sur l'horizon de son plan de développement.

Le plan de développement, déterminant les lignes de développement futur, est établi par Afi-Esca Iard, après échange entre la direction et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la Direction Générale et la fonction gestion des risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au Comité d'Audit pour examen et au Conseil d'Administration pour validation.

Le processus ORSA défini par Afi-Esca Iard vise à assurer une solvabilité suffisante de ses activités et de celles de la compagnie à long terme, à un niveau minimal prédéfini, ainsi qu'à appréhender et mesurer les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le dispositif ORSA mis en place par Afi-Esca Iard est adapté à sa taille, son organisation capitalistique, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités.

## Rôles et responsabilités

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion des risques d'Afi-Esca Iard, décrite dans le document du même nom.

La rédaction de l'ORSA est établie par le responsable de la gestion des risques de la compagnie, avec l'appui de l'équipe Actuariat pour l'évaluation du respect permanent des exigences de capital dérivées de l'évaluation du ratio de solvabilité et l'appui du service de contrôle interne local pour les éléments liés à la cartographie des risques. En particulier le responsable de la gestion des risques s'assure de la conformité aux normes réglementaires du contenu du rapport et du suivi de la stratégie de risque.

## Fréquence et approbation

La fréquence normale de réalisation du rapport ORSA est annuelle. Le projet de rapport est produit par le responsable de la gestion des risques et proposé au Comité des Risques qui le valide pour transmission au Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine le rapport subséquent et propose un avis au Conseil d'Administration qui le valide. La revue et validation du rapport ORSA sur base de la clôture des comptes de l'année N ont lieu lors des Comités d'Audit et Conseils d'Administration du 2ème trimestre de l'année N+1.

Le rapport validé en Conseil d'Administration est transmis à l'Autorité de Contrôle dans les quinze jours qui suivent la validation.

## **B.4. Système de contrôle interne**

### Description du système de contrôle interne

La gouvernance du système de Contrôle Interne et son organisation sont totalement intégrées à celles d'Afi-Esca en raison de la taille de la société. Le rapport SFCR d'Afi-Esca la décrit plus en détail. Pour autant et en fonction des sujets, des missions de contrôles internes peuvent être menées sur des problématiques spécifiques à Afi-Esca Iard.

Le contrôle interne, rattaché à la Direction Générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La méthodologie est inspirée de celle d'Afi-Esca, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du contrôle interne revêt plusieurs aspects :

- ✓ L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne ainsi qu'à promouvoir le contrôle interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle ;

- ✓ L'activité de gestion des risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- ✓ L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- ✓ La définition et le suivi de plans d'action visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- ✓ Le suivi des recommandations ;
- ✓ La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la Direction Générale.

Le contrôle interne pourra être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

#### Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de prévenir le risque de perte financière, de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, et d'atteinte à la réputation, lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques.

En raison de l'organisation et de la taille de la société, la responsabilité de la Fonction Conformité d'Afi-Esca Iard est attribuée à la même personne que celle qui assume celle d'Afi-Esca.

Le dispositif de conformité est en tous points intégré à celui d'Afi-Esca et fait intervenir les mêmes collaborateurs, les mêmes outils, et la même organisation.

La responsabilité de la fonction de vérification de la conformité est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité, rattachée hiérarchiquement au Directeur Général. Elle participe au Comité de Direction et au Comité des Risques.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont essentiellement assumés par la Directrice Juridique et Conformité : son rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires. La Chargée de Vérification de la Conformité, rattachée à la Directrice Juridique et Conformité, est exclusivement dédiée à des missions de contrôle.

#### **B.5. Fonction d'audit interne**

Un niveau de contrôle supplémentaire est assuré par l'Audit Interne, qui a pour vocation d'apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par Afi-Esca Iard est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En raison de l'organisation et de la taille de la société, l'organisation est calée sur celle d'Afi-Esca. Déployé à tous les niveaux de l'entreprise, il couvre l'ensemble de ses activités.

## Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l'audit interne sont détaillés au sein de la charte d'audit interne, validée par le Comité d'Audit. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'audit interne mis en place au sein d'Afi-Esca Iard sont décrits au sein d'une politique dédiée, approuvée par le Conseil d'Administration.

L'Audit Interne a pour rôle l'évaluation de la pertinence et de la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par Afi-Esca Iard. Par ses recommandations, il contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ De proposer des axes d'amélioration.

Au sein du Groupe Afi-Esca, l'équipe d'Audit Interne de la compagnie Afi-Esca assure les audits internes du Groupe Afi-Esca, dont ceux de la compagnie Afi-Esca Iard. L'équipe est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général Délégué de la compagnie Afi-Esca et rapporte au Comité d'Audit de la compagnie Afi-Esca Iard.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus de la compagnie d'assurance Afi-Esca, définis par le Comité d'Audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des primes (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques : Informatique et Ressources Humaines.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un plan d'audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce plan d'audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le plan d'audit annuel fait l'objet d'une approbation par le Comité d'Audit avant la fin de l'année.

L'audit interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du plan d'audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au Comité d'Audit.

Le plan d'audit annuel 2026 a été présenté au Comité d'Audit du 2 décembre 2025 et validé par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2025.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la Direction Générale, le Comité d'Audit ou le Conseil d'Administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'Audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le Comité d'Audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du plan d'audit annuel et qui est présenté périodiquement au Comité d'Audit.

### Indépendance de l'audit interne

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve le plan d'audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

### **B.6. Fonction actuarielle**

En raison de l'organisation et de la taille de la société, son organisation est commune à celle d'Afi-Esca (cf. le rapport SFCR d'Afi-Esca).

Pour autant des missions spécifiques à Afi-Esca Iard sont exercées afin de tenir compte de l'activité propre de la société.

### **B.7. Sous-traitance**

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance telle que validée par le Conseil d'Administration. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d'Afi-Esca Iard au point que l'entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l'absence de cette fonction ou activité. Les activités critiques externalisées par Afi-Esca Iard sont les suivantes :

- ✓ Infrastructure informatique et hébergement (Diot Siaci Technologies) ;
- ✓ Délégation de gestion des sinistres (MYASSISTANCE) ;
- ✓ Délégation de gestion de souscription et sinistres du produit Thermassistance (fin de partenariat en janvier 2025) à CLC ;
- ✓ Convention de services supports (compagnie Afi-Esca).

### **B.8. Autres informations**

Néant.

## C. Profil de risque

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 % affectant tous les postes de risque de l'entreprise.

Afi-Esca Iard est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **3 903 K€** au 31/12/2025.

En K€				
31/12/2025	31/12/2024			
<b>FPE</b>	<b>SCR</b>	<b>Ratio</b>		
8 021 ↑ 5 449	3 903 ↑ 3 231	205% ↑ 169%		
<b>AJUSTEMENTS</b>	<b>BSCR</b>	<b>OPÉRATIONNEL</b>		
-160 ↑ -172	3 537 ↑ 2 743	527 ↓ 660		
	Diversification -1 447 ↓ -1 142			
<b>MARCHÉ</b>	<b>DÉFAUT</b>	<b>SANTÉ</b>	<b>VIE</b>	<b>NON VIE</b>
1 946 ↑ 1 635	383 ↑ 347	557 ↑ 453		2 098 ↑ 1 450
Taux 231 ↑ 206	Type 1 141 ↓ 155	SLT		P & R 1 967 ↑ 1 245
Action 353 ↑ 219	Type 2 265 ↑ 215	NSLT 538 ↑ 433		CAT 362 ↓ 453
Immobilier 0 ↑ 0	Diversification -24 ↓ -23	CAT 64 ↑ 63		Résiliation 216 ↓ 259
Spread 1 444 ↑ 1 168		Diversification -45 ↓ -43		Diversification -446 ↑ -506
Change 35 ↑ 0				
Concent. 849 ↓ 912				
Illiquidité				
Diversification -967 ↓ -871				

### C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Il porte sur la vie future des contrats, et repose donc sur la sinistralité potentielle des assurés.

Du fait de l'activité d'Afi-Esca Iard, deux familles de risques sont concernées : la Non-vie et la Santé (garanties incapacité-invalidité et décès accidentel des contrats de prévoyance).

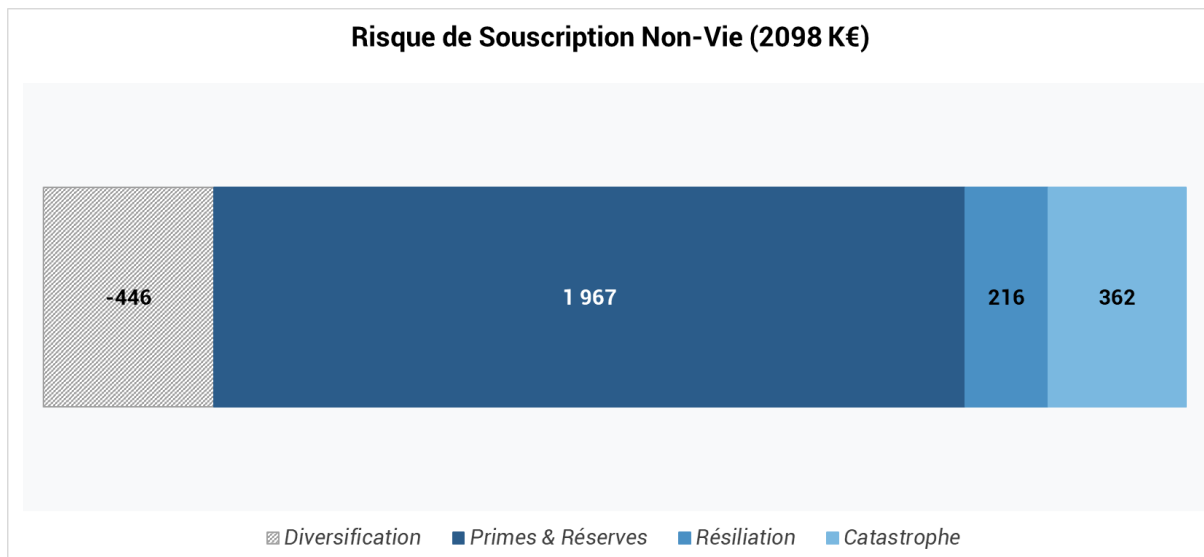
#### Risque Non-vie

Le **risque de souscription Non-vie** correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de prime concernant les contrats en cours non expirés et les polices à souscrire sur l'année à venir. Il provient de la déviation par rapport aux prévisions des événements assurés en fréquence et en sévérité.

- ✓ Risque de réserve issu de l'incertitude du niveau des provisions.
- ✓ Risque de catastrophe provenant des événements extrêmes ou irréguliers qui peuvent survenir dans l'année. Ces catastrophes peuvent être d'origine naturelle (événements climatiques), d'origine humaine (acte de terrorisme, accident corporel automobile...) ou autres.

Il résulte de la formule standard un chargement au titre du risque de souscription Non-vie de **2 098 K€** pour Afi-Esca Iard au 31/12/2025, en hausse de **45 %**. Il se décompose ainsi :



Le SCR Souscription en Non-Vie affiche une augmentation de **647 K€** comparativement à 2024. Cette hausse résulte principalement du risque de primes et réserves qui a augmenté significativement pour s'établir à **1 967 K€ (+58 %)**, du fait de la multiplication par trois du volume d'activité sur CQS. À cela s'ajoutent des hypothèses de sinistralité plus conservatrices. D'autre part, les sous-modules Catastrophe et Résiliation évoluent peu.

### Risque Santé

Le **risque de souscription Santé** s'analyse en distinguant les risques similaires à la vie (SLT) des risques similaires à la Non-vie (Non SLT).

Le module Non SLT est identique au module de risque Non-vie, à la seule différence qu'il ne comporte pas de composante catastrophe. Le risque catastrophe du module santé s'obtient en agrégeant les trois scénarios réglementaires : masse, concentration et pandémie.

Au 31/12/2025, le chargement au titre du risque de Souscription Santé s'élève à **557 K€** avec la formule standard, soit une progression de **23 %**. Sa ventilation est la suivante :



## C.2. Risque de marché

Il est constitué par une agrégation de chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'Afi-Esca Iard.

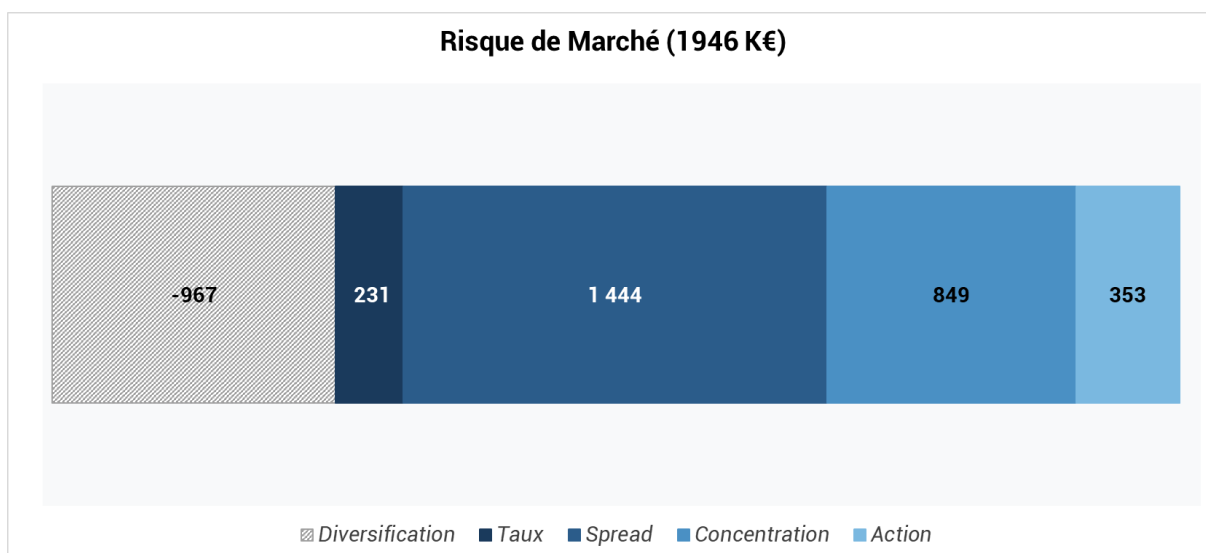
Dans ces scénarios, les taux de rendement futurs du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Du fait de sa structure de placements, Afi-Esca Iard est concernée par les chocs suivants en 2025 :

- ✓ Risque de Taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque de Spread : montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'échelon de crédit et de la durée modifiée de l'obligation ;
- ✓ Risque Action : chute instantanée de 46,90 % de la valeur des actions cotées de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), de 22 % de la valeur des participations EEE ou OCDE, et de 56,90 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors EEE et OCDE ;
- ✓ Risque Immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;

- ✓ **Risque Concentration** : application d'un choc aux titres émis par les entreprises d'un même groupe, lorsque la somme de l'exposition au groupe dépasse un seuil. Le montant du choc ainsi que le seuil d'exposition considéré varient en fonction du rating du groupe émetteur, du type d'exposition et du montant total du portefeuille d'actif.

Le risque de Marché calculé via la formule standard s'élève à **1 946 K€** au 31/12/2025, soit une hausse de 19 %. Il se décompose ainsi :



L'augmentation de capital de **3 M€** réalisée fin 2025 par la société a entraîné une hausse de la charge en capital au titre du risque de Marché en lien avec l'accroissement des placements du portefeuille d'Afi-Esca lard (évalués à **14 106 K€** en fin d'exercice).

Les deux principales contributions à cette hausse proviennent du sous-module Spread, évalué à **1 444 K€ (+24 %)**, conjointement à l'augmentation de l'exposition aux placements obligataires (**+3 285 K€**), ainsi que du sous-module Action, plus marginalement, qui atteint **353 K€ (+61 %)**, certaines positions d'OPCVM actions ayant été renforcées.

Le sous-module Concentration, second poste de charge, affiche une nouvelle baisse cette année avec **849 K€ (-7 %)**, grâce à l'élargissement du périmètre des groupes émetteurs.

Enfin, la diversification évaluée à **967 K€ (+11 %)** permet également d'atténuer l'augmentation globale du SCR Marché.

### **C.3. Risque de crédit**

Le bilan d'Afi-Esca lard fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Au 31/12/2025, le risque de Crédit pour Afi-Esca Iard atteint **383 K€**, en hausse de **10 %** par rapport à l'année précédente. Cette progression est cohérente avec l'augmentation de la taille des portefeuilles H2O et CQS.

Si une sûreté est détenue : valeur, informations sur les clauses et conditions

Le total des sûretés, comprenant l'ensemble des dépôts en espèces et des nantissements en titres, s'élève à **11 622 K€**, il est en hausse de 40 %. Ce montant couvre le stock de provisions cédées aux réassureurs dans son intégralité.

#### **C.4. Risque de liquidité**

Le risque de Liquidité repose sur la probabilité d'un défaut de paiement, que ce soit dû à un manque de trésorerie ou à une impossibilité de céder des placements, faute d'acheteur sur le marché. Il n'est pas mesuré dans le SCR Solvabilité 2.

Or, la majorité des placements d'Afi-Esca Iard pourraient être revendus rapidement, ils présentent donc une excellente liquidité. De plus, ils couvrent en montant plus de deux fois les provisions techniques nettes de réassurance. Le risque d'insuffisance de trésorerie est ainsi fortement limité.

## C.5. Risque opérationnel

### Valorisation du risque opérationnel

Conformément à la Directive Solvabilité 2, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

En ce qui concerne le SCR, il est calculé de manière forfaitaire, comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Au 31/12/2025, le SCR du risque Opérationnel pour Afi-Esca Iard atteint **527 K€**, soit une diminution de **133 K€ (-20 %)** par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique notamment par une augmentation moindre du chiffre d'affaires sur les branches santé et accidents de H2O cette année (+14 % avec 13 053 K€), contrairement à 2024 où ces activités à elles seules multipliaient par quatre le volume d'activité total de l'entité.

### Risques opérationnels liés aux TIC

Afi-Esca Iard n'a pas d'infrastructure propre. Son exploitation est assurée par les équipes d'Afi-Esca. Elle n'a pas non plus de salariés. En matière opérationnelle et particulièrement s'agissant de l'utilisation de service TIC, l'exposition aux risques est la même qu'Afi-Esca.

Afi-Esca déclare à ce titre accepter un niveau d'appétence modéré face aux risques liés à l'utilisation de services TIC et des activités numériques alignés sur les objectifs stratégiques et la conformité réglementaire, dans la mesure où ces risques soutiennent l'innovation, la diversification et la rentabilité. Les exigences identifiées pour contrer ces risques sont la protection, l'intégrité et la disponibilité des données ainsi que la résilience face aux menaces cyber.

Afi-Esca a défini cette appétence en fonction des facteurs suivants :

- ✓ Son modèle économique et son positionnement
- ✓ Sa dépendance aux systèmes d'information et aux prestataires TIC
- ✓ Les exigences réglementaires et la confiance des assurés
- ✓ Son niveau de maturité en cybersécurité et résilience opérationnelle numérique

Une réévaluation est régulièrement réalisée afin d'examiner le niveau d'exposition d'Afi-Esca face aux menaces identifiées, qu'elles soient externes ou internes.

## **C.6. Autres risques importants**

L'ensemble des moyens mis en place par Afi-Esca dans le cadre de son dispositif de contrôle interne permet à Afi-Esca Iard de s'assurer que les activités sont menées conformément à la politique de l'entreprise et aux dispositions réglementaires et législatives. Ces moyens reposent principalement sur l'organisation générale du contrôle interne, le dispositif de conformité, le cadre de gestion actif-passif, la politique de réassurance, le dispositif de gestion des placements, les dispositifs de suivi déployés, la maîtrise de l'information comptable et financière, la maîtrise des programmes et du système d'information.

## **C.7. Autres informations**

Néant.

## D. Valorisation à des fins de Solvabilité

---

### D.1. Actifs

Au 31/12/2025, le total de l'actif du bilan d'Afi-Esca Iard atteint **28 517 K€**, enregistrant une hausse de 19 % par rapport à 2024.

#### Placements

Les placements financiers sont valorisés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Au 31/12/2025, les investissements sont valorisés à **14 106 K€**, en incluant les coupons courus, soit une hausse de 28 %. Hors coupons courus, leur valeur s'établit à **13 975 K€**.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à valeur d'achat, à laquelle s'ajoute un amortissement pour les obligations (surcote-décote) et à laquelle on retranche une provision en cas de moins-value latente supérieure à 20 %.

A noter que dans la présentation du bilan social, les coupons courus et surcote-décote sont classés en bas de bilan, dans la rubrique « Autres actifs ».

Les investissements sont valorisés à **13 818 K€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre le bilan prudentiel et le bilan comptable correspond à la plus-value latente sur les titres financiers. Au 31/12/2025, il ressort une plus-value de **157 K€**.

#### Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, qui est traitée dans le paragraphe concerné, ceux-ci sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date. Les autres actifs s'établissent à **4 065 K€** à fin 2025.

Au 31/12/2025, l'entreprise n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs.

#### Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre. Les données d'actif sont récupérées via le logiciel d'Asset Management Osmoze, complétées par les données du service Comptabilité et enrichies d'informations de marché communiquées par la Direction Finance Groupe.

## **D.2. Provisions techniques**

### Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont Afi-Esca Iard dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figurent notamment la prise en compte, lorsque les conditions générales du produit le permettent, de la possibilité pour les assurés de résilier leur contrat avant son arrivée à échéance.

Ces calculs sont effectués sur 30 ans. La vie des contrats d'Afi-Esca Iard n'étant pas dépendante des fluctuations des places financières, la projection est réalisée sous une trajectoire de marché unique.

#### a) La qualité des données

Les calculs sont effectués selon des regroupements homogènes de contrats. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services actuariat et de gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Les charges de gestion prises en compte dans la projection intègrent les résultats des travaux des services contrôle de gestion et comptabilité d'Afi-Esca.

#### b) Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les primes périodiques sont intégrées au calcul, car leur non-paiement implique la rupture du contrat. Un taux de résiliation à la demande de l'assuré est toutefois pris en compte.

Les contrats sont projetés sur une durée de 30 ans, date à laquelle la totalité du portefeuille est éteinte.

c) Les résultats

Les projections réalisées aboutissent à un Best Estimate net de réassurance (et hors marge pour risque) de **6 038 K€** (+45 %), et de **6 502 K€** en intégrant la marge pour risque. La répartition par LoB est la suivante :

En K€	BEST ESTIMATE		
	BRUT	CESSION	NET
Assurance Non-Vie	7 516	2 608	4 909
Assurance Santé	8 867	7 738	1 129
<b>TOTAL</b>	<b>16 383</b>	<b>10 345</b>	<b>6 038</b>

La répartition par pays dans le bilan prudentiel et en vision sociale est façon suivante :

En K€	BRUT		CESSION		NET	
	Meilleure estimation	Provisions comptables	Meilleure estimation	Provisions comptables	Meilleure estimation	Provisions comptables
France	59	41	-35	17	94	24
Italie	16 324	18 567	10 380	11 606	5 944	6 961
<b>TOTAL</b>	<b>16 383</b>	<b>18 608</b>	<b>10 345</b>	<b>11 623</b>	<b>6 038</b>	<b>6 986</b>

Marge pour risque

Une marge pour risque vient compléter les provisions techniques dans les comptes Solvabilité 2.

Celle-ci est évaluée de telle sorte que le montant total des provisions Best Estimate corresponde à celui qu'exigerait une tierce partie pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge de risque s'obtient en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation du SCR (estimé à 6 %) sur la durée de vie des engagements. Dans la pratique, l'approche par duration a été retenue pour son calcul.

La marge pour risque s'élève à **464 K€** pour Afi-Esca Iard au 31/12/2025, soit une hausse de 24 % par rapport à 2024 : l'augmentation du SCR hors risque de marché est compensée partiellement par une légère diminution de la duration modifiée du portefeuille de passifs, estimée à 2,9 ans contre 3 ans en 2024.

### D.3. Autres passifs

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus en date.

Les autres passifs s'établissent à **3 490 K€** à fin 2025.

Le bilan Solvabilité 2 fait apparaître un poste d'impôts différés au passif s'élevant à **160 K€**, ils correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

### D.5. Autres informations

Les normes de comptabilisation décrites dans les paragraphes précédents conduisent à l'établissement des bilans suivants :

<b>ACTIF</b>	<b>Economique</b>	<b>Social</b>
<b>IDA</b>	<b>0</b>	
<b>Placements</b>	<b>14 106</b>	<b>13 818</b>
<b>Réassurance</b>	<b>10 345</b>	<b>11 623</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>4 065</b>	<b>4 197</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 517</b>	<b>29 638</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Economique</b>	<b>Social</b>
<b>Fonds Propres</b>	<b>8 021</b>	<b>7 540</b>
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>16 847</b>	<b>18 608</b>
<i>Meilleure Estimation</i>	16 383	
<i>Marge de risque</i>	464	
<b>IDP</b>	<b>160</b>	
<b>Autres passifs</b>	<b>3 490</b>	<b>3 490</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 517</b>	<b>29 638</b>

## **Valorisation dans le Bilan Solvabilité 2 :**

- ✓ Placements en valeur de marché ;
- ✓ Réassurance en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Provisions techniques en vision Meilleure Estimation ;
- ✓ Comptabilisation d'une marge de risque.

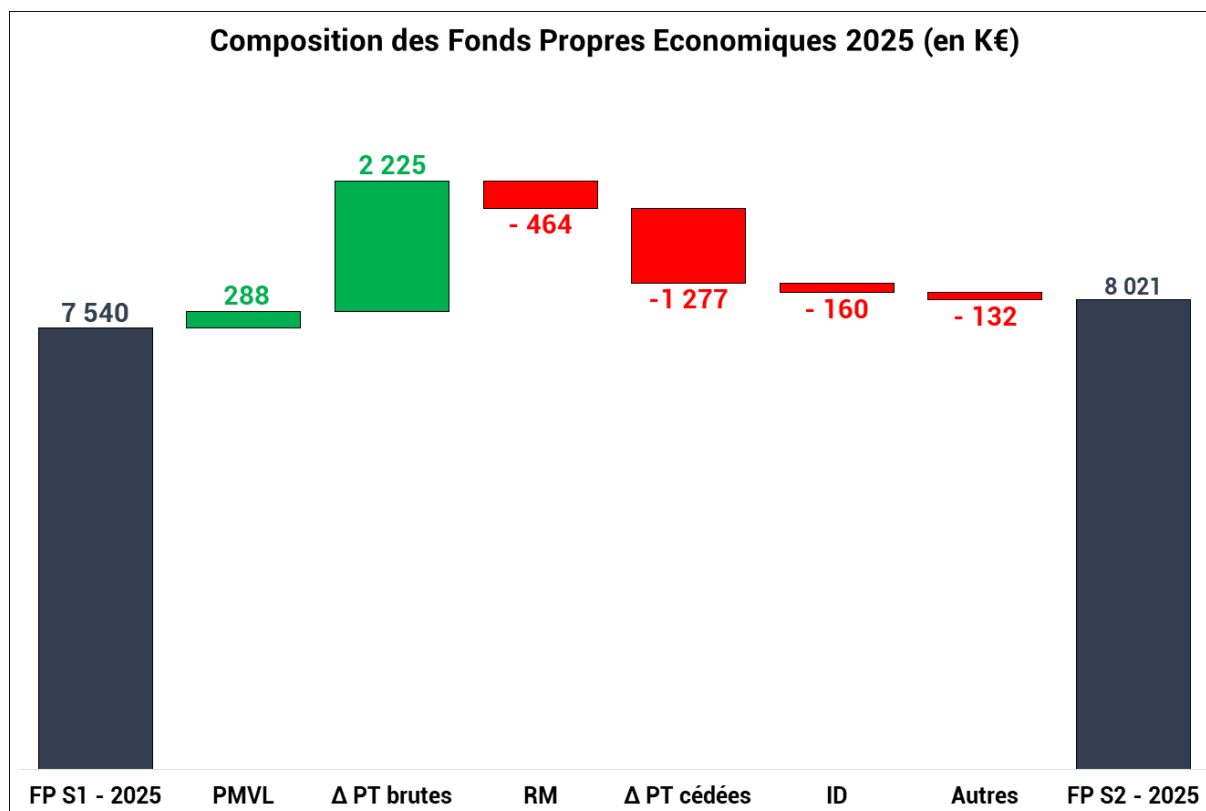
## E. Gestion du capital

Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis) est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le règlement délégué 2015/35/CE. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées. Par ailleurs, la mesure permanente consistant à utiliser le correcteur de volatilité (*volatility adjustment*) n'est pas non plus prise en compte.

### E.1. Fonds propres

#### Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres résultent de la différence entre les actifs et les passifs de la société. Dans le bilan prudentiel, ils s'élèvent à **8 021 K€**, tandis qu'en normes sociales, ils atteignent **7 540 K€**. Les écarts de valorisation, détaillés dans la partie **Erreur! Source du renvoi introuvable..** du présent rapport, sont illustrés ci-après.



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social, pour un montant de **8 000 K€**, dont **3 000 K€** proviennent d'un apport en capital réalisé en fin d'année ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2025 : **-393 K€** ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : **-67 K€**.

Les fonds propres Solvabilité 2 intègrent ces éléments, auxquels s'ajoute la réserve de réconciliation, représentant l'écart entre les fonds propres économiques de niveau 1 et les fonds propres comptables. À fin 2025, cette réserve s'élève à **480 K€** (-7 %).

Les éléments de fonds propres de base sous Solvabilité 2 sont classés (« Tiering ») selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- Le niveau 1 (Tier 1) correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 2 (Tier 2) correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- Le niveau 3 (Tier 3) est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- (a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- (c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

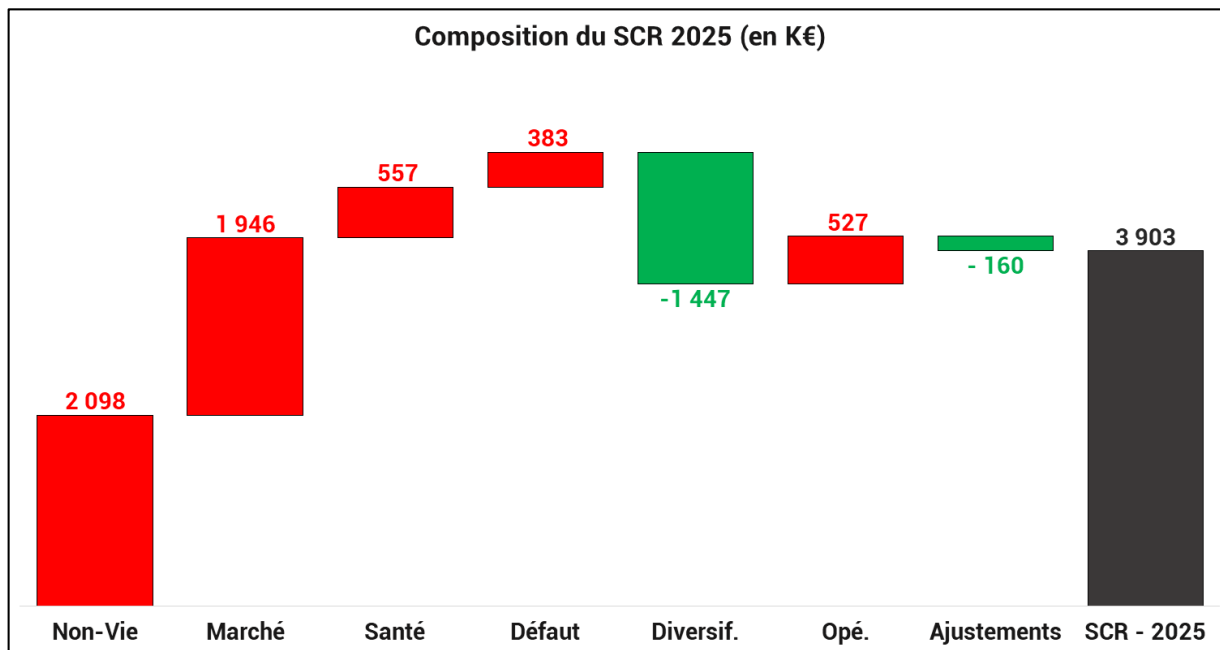
- (a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- (b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 d'Afi-Esca Iard relèvent tous du **niveau 1** à fin 2025. Ils sont de fait intégralement admis en couverture du SCR et du MCR.

## **E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

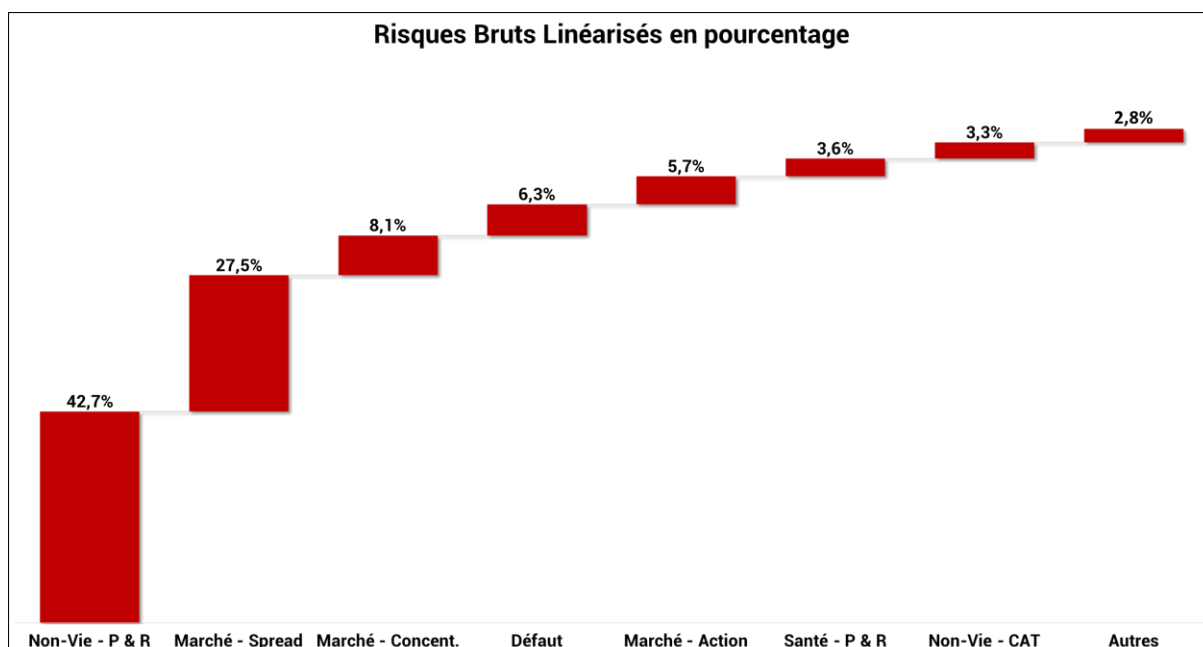
### Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR, qui correspond au montant des pertes potentielles en cas de crise avec une probabilité annuelle de 0,5 %, est évalué à **3 903 K€** au 31/12/2025, soit une hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent.



Les risques Souscription Non-Vie, Marché et Santé constituent les principales sources de capital réglementaire pour Afi-Esca Iard.

Sous l'angle des risques linéarisés (hors risque Opérationnel), les SCR liés aux Primes et réserves en Non-Vie, ainsi qu'aux risques de Spread, Concentration et Défaut, représentent **85 %** du BSCR.



## Evolution attendue du SCR

Conformément à l'article 311 du règlement délégué (UE) 2015/35, cette section présente une analyse des écarts entre les résultats de l'exercice ORSA et les calculs prudentiels de clôture. Cette analyse vise à assurer une transparence accrue sur les prévisions et leur évolution, notamment en matière de fonds propres éligibles, de SCR et sa couverture.

L'exercice ORSA repose sur des hypothèses prospectives et une vision dynamique de l'évolution des risques et des capitaux. Toutefois, des écarts peuvent apparaître entre ces prévisions et les résultats réels observés lors de la clôture prudentielle.

Le tableau suivant présente la synthèse des résultats du Pilier 1 et de la campagne ORSA de 2025.

En K€	Réel 2025	ORSA	Ecart
<b>FP éligibles</b>	<b>8 021</b>	<b>7 754</b>	<b>267</b>
<b>SCR</b>	<b>3 903</b>	<b>3 487</b>	<b>417</b>
MCR	4 000	4 000	0
<b>Ratio SCR</b>	<b>205 %</b>	<b>222 %</b>	<b>-17 %</b>
Ratio MCR	201 %	194 %	7 %

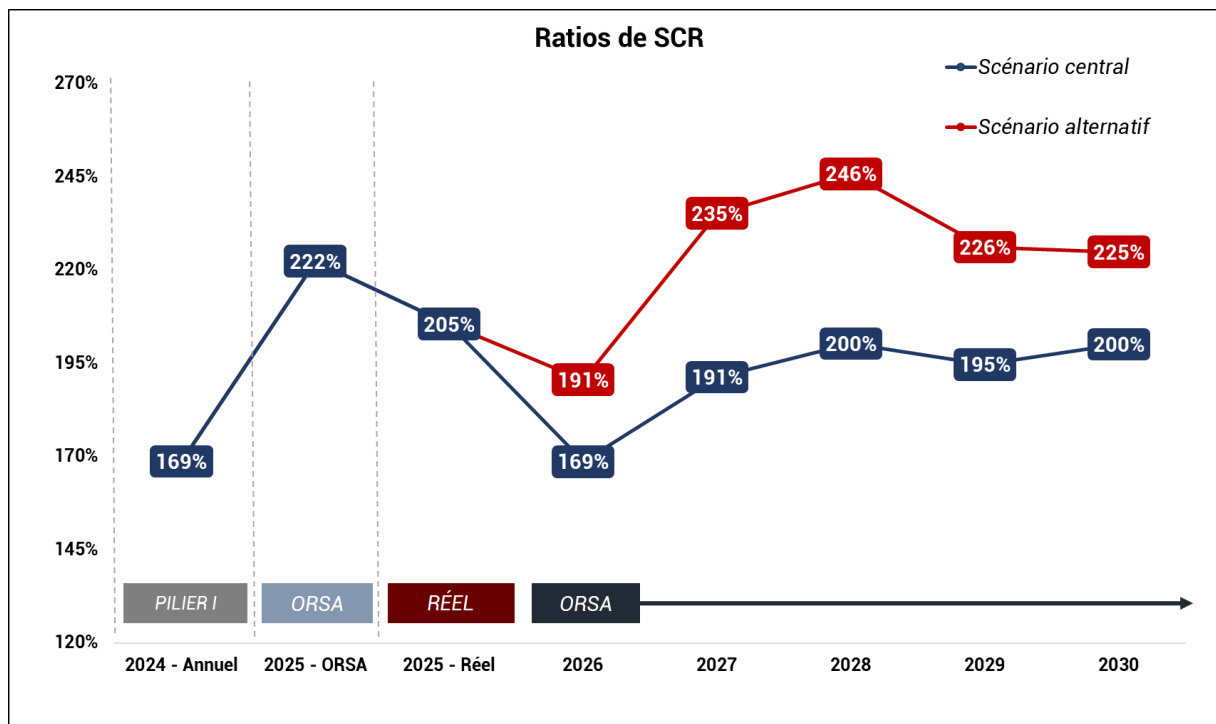
Les fonds propres éligibles s'élèvent à **8 021 K€**, soit une amélioration de **267 K€** par rapport aux prévisions ORSA (7 754 K€).

Cet écart résulte principalement du résultat social (**-393 K€**), meilleur que celui anticipé dans le cadre de l'exercice l'ORSA (-760 K€). Cet écart est cependant partiellement réduit par une diminution des plus-values latentes qui s'établissent à **157 K€**.

Le **ratio SCR** atteint **205 %**, contre **222 % dans l'ORSA**, soit une baisse de **17 points**. Cette diminution est expliquée par une hausse importante du SCR (+12 %). En effet, deux SCR ont été revus à la hausse : le SCR Non-Vie (**+316 K€**, soit +17 %), en raison d'une sous-estimation des volumes réellement enregistrés sur le segment CQS, et le SCR Marché (**+203 K€**, soit +12 %) relativement à la modification de caractéristiques de certains émetteurs impactant le sous-module Concentration.

Le **ratio MCR** affiche une hausse de **7 points** à **201 %** contre **194 %** dans l'ORSA ; c'est une conséquence de l'amélioration des fonds propres évoquée précédemment.

Le graphique ci-après illustre l'évolution projetée du **ratio de Solvabilité** d'Afi-Esca Iard dans le cadre de l'exercice ORSA.



- ✓ **Un scénario central**, qui suppose une réduction très marquée de l'exposition sur l'activité H2O, induit par une hausse tarifaire de 70 % et une révision complète des plafonds et franchises, couplées à un assainissement du portefeuille. Tandis que l'activité CQS, au contraire, voit un prolongement de la dynamique observée en 2025 ; son programme de réassurance en quote-part est maintenu, mais les hypothèses de sinistralité sont détériorées.
- ✓ **Un scénario alternatif** est également envisagé, dans lequel les deux activités H2O et CQS enregistreraient une baisse de production de 50 % dès 2026. Par ailleurs, une sinistralité demeurant élevée malgré les mesures correctives pourrait conduire à un désengagement anticipé des réassureurs, entraînant à terme l'arrêt définitif de ces activités.

Les résultats du scénario alternatif conduisent à une situation plus favorable en termes de solvabilité. En effet, réduction de la production CQS en 2026, puis l'arrêt complet des activités CQS et H2O en 2027, permettent de limiter fortement la hausse du SCR sur l'ensemble de l'horizon de projection.

### Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque. L'article 129 de la Directive 2014/51/UE définit le capital minimum pour une société d'assurance en fonction de son activité. La directive prévoit également une révision de ces montants pour prendre en compte l'inflation tous les 5 ans. Ces seuils ont été revus par le décret n° 2022-1018 qui a pris effet le 01/10/2022. Le seuil minimum absolu qui s'applique à la société s'élève à 4 000 K€.

Le MCR s'établit toujours à **4 000 K€** pour Afi-Esca Iard au 31/12/2025.

### Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de **205 %** et **201 %** à fin 2025.

En K€	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)
Fonds Propres Solvabilité 2	8 021	8 021
Montant à couvrir	3 903	4 000
<b>Ratio de couverture</b>	<b>205 %</b>	<b>201 %</b>

Afi-Esca Iard présente un ratio suffisant pour faire face à une crise censée ne se produire qu'une fois tous les deux cents ans.

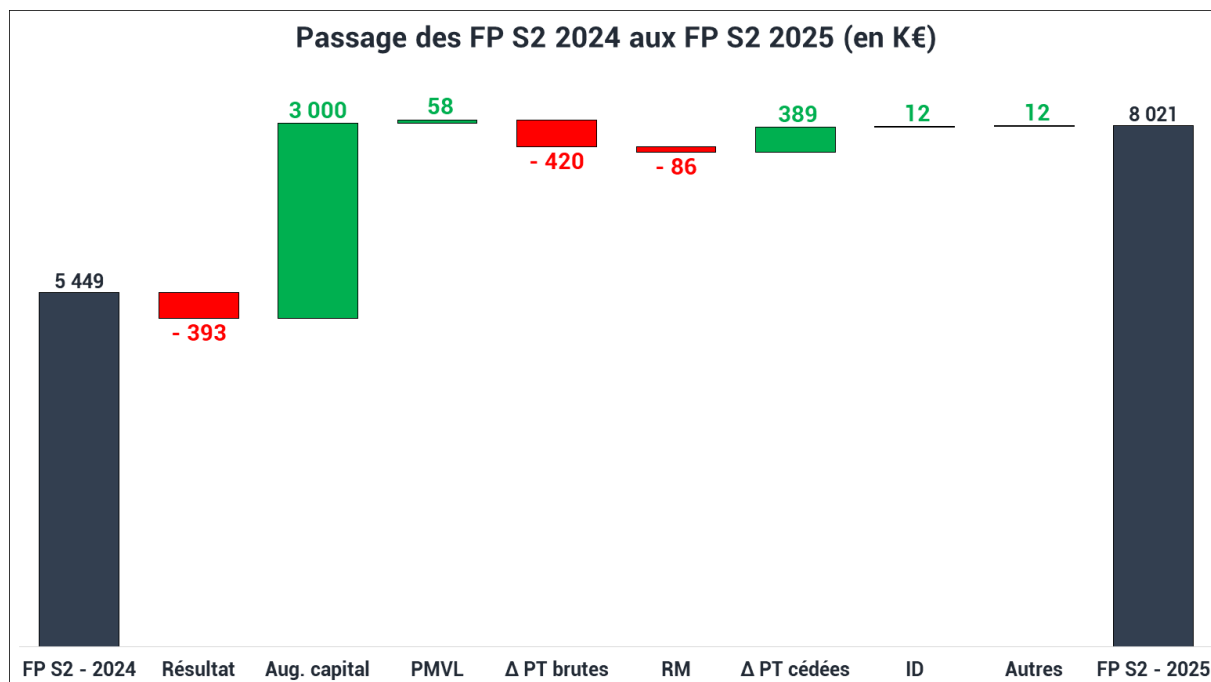
Le MCR, censé représenter un stress de sévérité moins important que celui du SCR, est ici plus élevé que ce dernier. Il correspond dans le cas présent au capital minimum exigé à une société d'assurance Non-Vie pour pouvoir exercer, et non plus à une probabilité de ruine.

Les fonds propres excèdent ce minimum de **4 021 K€** à fin 2025.

Par rapport à l'année précédente, Afi-Esca Iard a enregistré une progression très marquée de son activité CQS. Cette dynamique s'est traduite par une nette augmentation du SCR Non-Vie. Le renforcement des fonds propres par un apport en capital de 3 M€ permet néanmoins d'améliorer nettement le ratio de solvabilité, qui s'améliore de **36 points** par rapport à 2024.

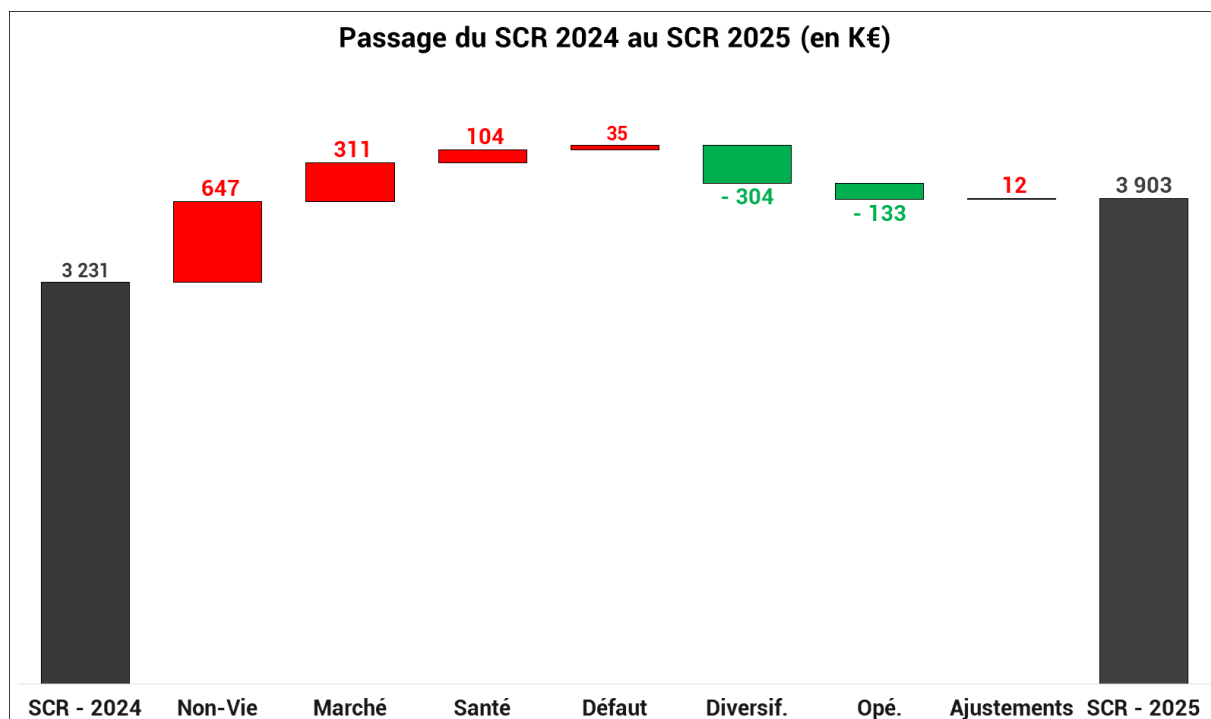
En K€	2025	2024
Fonds Propres Solvabilité 2	8 021	5 449
SCR	3 903	3 231
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>205 %</b>	<b>169 %</b>
MCR	4 000	4 000
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>201 %</b>	<b>136 %</b>

Le passage des fonds propres économiques 2024 à ceux de 2025 est illustré dans le graphe ci-après.



La variation des fonds propres économiques d'Afi-Esca Iard reflète essentiellement l'évolution des fonds propres sociaux, qui incluent un résultat social négatif avec **-393 K€**, ainsi que l'apport en capital de **3 M€**. Les variations constatées sur les autres postes (plus-values latentes, provisions techniques brutes et cédées, impôts différés, etc.) se neutralisent globalement.

Le passage du SCR 2024 au SCR 2025 est illustré dans le graphe ci-après.



L'évolution la plus marquante de l'exercice concerne le SCR Non-Vie, qui progresse de **647 K€**, principalement sous l'effet d'une exposition accrue sur l'activité CQS, combinée à une détérioration des hypothèses de sinistralité sur ce segment.

La seconde contribution à la hausse du SCR provient du SCR Marché, en augmentation de **311 K€**, liée à l'accroissement de la taille du portefeuille obligataire, qui entraîne une hausse du sous-module Spread (**+276 K€**).

À l'inverse, la diversification constitue le principal facteur d'atténuation du SCR, avec un effet de réduction supplémentaire de **304 K€** en 2025. Par ailleurs, la diminution du SCR Opérationnel (**-133 K€**), induit par une progression plus modérée du chiffre d'affaires par rapport à 2024, contribue également à limiter l'augmentation globale.

Au terme de l'exercice, le SCR s'établit ainsi à **3 903 K€**, en hausse de 21 %.

**E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

AFI-ESCA IARD ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

**E.4. Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé**

AFI-ESCA IARD ne fait pas usage d'un modèle interne.

**E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Néant.

**E.6. Autres informations**

Néant.

## **Annexe – Etats Quantitatifs Annuels**

---

S.02.01.02 - Bilan

S.04.05.21 - Primes, sinistres et dépenses par pays

S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

S.23.01.01 - Fonds propres

S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis (SCR) pour les entreprises utilisant la formule standard

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activités d'assurance ou de réassurance vie ou non-vie uniquement

**Solvency and Financial condition report - Public QRTs - as of December 31, 2025**

<b>Basic Information</b>	
Reporting date	31/12/2025
Undertaking name	AFI.ESCA IARD
Undertaking identification code	9695004PDWKZPALEQ327
Type of code of undertaking	LEI
Type of undertaking	Non-Life undertakings
Language of reporting	FR
Currency used for reporting	EUR
Figures reported in	K€
Accounting standards	The undertaking is using Local GAAP (other than IFRS)
Method of Calculation of the SCR	Standard Formula

EUR K€

S.02.01.02

**Balance Sheet**

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	0
Deferred tax assets	R0040	0
Pension benefit surplus	R0050	0
Property, plant & equipment held for own use	R0060	30
<b>Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)</b>	R0070	<b>13 110</b>
Property (other than for own use)	R0080	0
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	0
<i>Equities</i>	R0100	326
Equities - listed	R0110	326
Equities - unlisted	R0120	0
<i>Bonds</i>	R0130	9 904
Government Bonds	R0140	859
Corporate Bonds	R0150	8 792
Structured notes	R0160	253
Collateralised securities	R0170	0
Collective Investments Undertakings	R0180	2 880
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	0
Other investments	R0210	0
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0
<b>Loans and mortgages</b>	R0230	<b>997</b>
Loans on policies	R0240	0
Loans and mortgages to individuals	R0250	0
Other loans and mortgages	R0260	997
<b>Reinsurance recoverables from:</b>	R0270	<b>10 345</b>
Non-life and health similar to non-life	R0280	10 345
Non-life excluding health	R0290	2 608
Health similar to non-life	R0300	7 738
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0
Health similar to life	R0320	0
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0
Life index-linked and unit-linked	R0340	0
Deposits to cedants	R0350	0
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 507
Reinsurance receivables	R0370	0
Receivables (trade, not insurance)	R0380	662
Own shares (held directly)	R0390	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0
Cash and cash equivalents	R0410	1 272
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	594
<b>Total assets</b>	R0500	<b>28 517</b>

<b>Liabilities</b>		
<b>Technical provisions - non-life</b>	R0510	<b>16 847</b>
<b>Technical provisions - non-life (excluding health)</b>	R0520	<b>7 905</b>
TP calculated as a whole	R0530	0
Best estimate	R0540	7 516
Risk margin	R0550	389
<b>Technical provisions - health (similar to non-life)</b>	R0560	<b>8 942</b>
TP calculated as a whole	R0570	0
Best estimate	R0580	8 867
Risk margin	R0590	75
<b>Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)</b>	R0600	<b>0</b>
<b>Technical provisions - health (similar to life)</b>	R0610	<b>0</b>
TP calculated as a whole	R0620	0
Best estimate	R0630	0
Risk margin	R0640	0
<b>Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)</b>	R0650	<b>0</b>
TP calculated as a whole	R0660	0
Best estimate	R0670	0
Risk margin	R0680	0
<b>Technical provisions – index-linked and unit-linked</b>	R0690	<b>0</b>
TP calculated as a whole	R0700	0
Best estimate	R0710	0
Risk margin	R0720	0
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	0
Provisions other than technical provisions	R0750	0
Pension benefit obligations	R0760	0
Deposits from reinsurers	R0770	208
Deferred tax liabilities	R0780	160
Derivatives	R0790	0
Debts owed to credit institutions	R0800	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	889
Reinsurance payables	R0830	1 955
Payables (trade, not insurance)	R0840	438
<b>Subordinated liabilities</b>	R0850	<b>0</b>
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870	0
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0
<b>Total liabilities</b>	R0900	<b>20 497</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	R1000	<b>8 021</b>

**Premiums, claims and expenses by country**

**Home country: Non-life insurance and reinsurance obligations**

		Home country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Non-life insurance and reinsurance obligations
		C0010	C020
<b>Country</b>	R0010		IT
<b>Premiums written (gross)</b>			
Gross Written Premium (direct)	R0020	64	18 171
Gross Written Premium (proportional reinsurance)	R0021		
Gross Written Premium (non-proportional reinsurance)	R0022		
<b>Premiums earned (gross)</b>			
Gross Earned Premium (direct)	R0030	82	16 265
Gross Earned Premium (proportional reinsurance)	R0031		
Gross Earned Premium (non-proportional reinsurance)	R0032		
<b>Claims incurred (gross)</b>			
Claims incurred (direct)	R0040	-29	13 462
Claims incurred (proportional reinsurance)	R0041		
Claims incurred (non-proportional reinsurance)	R0042		
<b>Expenses incurred (gross)</b>			
Gross Expenses Incurred (direct)	R0050	138	6 540
Gross Expenses Incurred (proportional reinsurance)	R0051		
Gross Expenses Incurred (non-proportional reinsurance)	R0052		

**Home country: Life insurance and reinsurance obligations**

		Home country	Top 5 countries (by amount of gross premiums written): Life insurance and reinsurance obligations
		C0030	C0040
<b>Country</b>	R1010		
Gross Written Premium	R1020		
Gross Earned Premium	R1030		
Claims incurred	R1040		
Gross Expenses Incurred	R1050		



EUR K€

S.17.01.02

## Non - life Technical Provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance								Direct business and accepted proportional reinsurance			Accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligations	
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		Non-proportional property reinsurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross	R0060	2 064	592						4 401			878					7 936	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	1 858	356						1 964			-479					3 699	
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	206	237						2 437			1 357					4 237	
Claims provisions																		
Gross	R0160	4 065	2 145						2 086			151					8 447	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	3 658	1 866						1 043			79					6 646	
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	406	279						1 043			72					1 801	
Total Best estimate - gross	R0260	6 129	2 738						6 487			1 029					16 383	
Total Best estimate - net	R0270	613	516						3 480			1 429					6 038	
Risk margin	R0280	10	65						193			196					464	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	6 139	2 803						6 679			1 226					16 847	
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty	R0330	5 516	2 222						3 007			-400					10 345	
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340		581						3 672			1 625					6 502	

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	8 000	8 000			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040					
Subordinated mutual member accounts	R0090					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	21	21			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>8 021</b>	<b>8 021</b>			
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	8 021	8 021			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	8 021	8 021			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	8 021	8 021			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	8 021	8 021			
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>3 903</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>4 000</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to SCR</b>	<b>R0620</b>	<b>2</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to MCR</b>	<b>R0640</b>	<b>2</b>				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	8 021
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	8 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>21</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	2
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>2</b>

EUR K€  
S.25.01.21

**Solvency Capital Requirement - for undertakings using the standard formula**

		Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Market risk	R0010	1 946		
Counterparty default risk	R0020	383		
Life underwriting risk	R0030	0		
Health underwriting risk	R0040	557		
Non-life underwriting risk	R0050	2 098		
Diversification	R0060	-1 447		
Intangible asset risk	R0070	0		
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>3 537</b>		

		Value
		C0100
<b>Calculation of Solvency Capital Requirement</b>		
Operational risk	R0130	527
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-160
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>3 903</b>
Capital add-on already set	R0210	0
<b>of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a</b>	<b>R0211</b>	<b>0</b>
<b>of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b</b>		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	0
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	0
Solvency capital requirement	R0220	3 903
Other information on SCR		0
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	R0410	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	0
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0

		Yes/No
		C0109
<b>Approach to tax rate</b>		
Approach based on average tax rate	R0590	2

		LAC DT
		C0130
<b>Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes</b>		
<b>LAC DT</b>	<b>R0640</b>	<b>-160</b>
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-160
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

EUR K€

S.28.01.01

**Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity**

**Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations**

		C0010
MCRNL Result	R0010	1 485

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	613	1 056
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	516	1 124
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0	0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0	0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0	0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0	0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0	0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0	0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	3 480	1 562
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0	0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0	0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	1 429	1 521
Non-proportional health reinsurance	R0140	0	0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0	0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0	0

**Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations**

		C0040
MCRL Result	R0200	0

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0

**Overall MCR calculation**

		C0070
Linear MCR	R0300	1 485
SCR	R0310	3 903
MCR cap	R0320	1 757
MCR floor	R0330	976
Combined MCR	R0340	1 485
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000

		C0070
Minimum Capital Requirement	R0400	4 000